



Ville de

CORMONTREUIL

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 22 mars 2022

2022-3-1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 janvier 2022

Il vous est proposé d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 18 janvier 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	27	26	-	1	-

2022-3-2 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 janvier 2022

Il vous est proposé d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 25 janvier 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-	-	-	-	-	-

2022-3-3 – Avenant n°2 a la convention de mise à disposition de moyens et de biens, occupation de bien immobilier entre la ville de cormontreuil et son CCAS

Considérant l'intérêt financier pour l'EHPAD « Résidence du bord de Vesle » de bénéficier des marchés passés dans le cadre des groupements de commandes avec la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que l'EHPAD peut ainsi bénéficier des tarifs du marché souscrit en matière de fourniture d'électricité,

Il vous est donc proposé de modifier par avenant l'article 4-2-1 de la convention de mise à disposition de moyens et de biens, occupation de bien immobilier conclue entre la ville de Cormontreuil et son CCAS en ajoutant qu'indépendamment de la redevance annuelle versée chaque année, l'EHPAD rembourse mensuellement à la commune de Cormontreuil les factures relatives à la fourniture et à la consommation d'électricité.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-3-4 – Vote des taux d'imposition 2022

Il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'an passé, cette stabilité constituant un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenter au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'État (augmentation de 2,5% en 2022). Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les éléments suivants sont à prendre en compte :

- Le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires est gelé de 2020 à 2022 à hauteur de celui appliqué en 2019 soit 16,51 %.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 35,16 % suite à la récupération de la commune de la part départementale soit :

$$\text{Taux TFB de la commune de 2020 (19,65 \%) + Taux TFB du département de 2020 (15,51 \%) = \text{Taux TFB de la commune de 2021 (35,16\%)}$$

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé soit 21,83 %.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-3-5 – Convention avec l'Association Cormontreuil Champagne Basket

L'association Cormontreuil Champagne Basket a pour objet d'organiser et gérer des activités sportives, culturelles et de loisirs sur le plan local. Il vous est proposé de formaliser le partenariat et la mise à disposition de moyens municipaux par l'intermédiaire d'une convention fixant les objectifs, les termes financiers et les obligations mutuelles des parties.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	23	-	5	-

2022-3-6 – Cession des immeubles sis 1 place de la Liberté et 2 rue du Docteur Roux

Dans le cadre d'un projet place de la Liberté qui fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation annexée au P.L.U. 2 rue du Docteur Roux, 1 place de la Liberté, PLURIAL sollicite l'acquisition d'immeubles et de parcelles avec baux en cours sur l'ensemble des parcelles objets de l'opération (cadastrées en section AA numéros 107, 108, 109, 237, 482 et 484).

Une promesse de vente est à signer rapidement ; il vous est proposé de signer cette promesse de vente sur une surface totale de 1 440 m² + 726 m² pour un coût de 1 216 400 € suivant évaluation du service du Domaine, la vente définitive devant intervenir au plus tard le 30 juin 2022.

Maître THIENOT et associés, notaire de la commune, sera nommé pour cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-3-7 – Dérogations au repos dominical pour 2023

La commune de Cormontreuil souhaite, comme les années précédentes, autoriser les commerces à ouvrir 12 dimanches par an en 2023. Il vous est proposé de donner un accord de principe pour ce nombre de dimanches avant de saisir la Communauté Urbaine du Grand Reims pour avis conforme, le nombre de dimanches étant supérieur à 5.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-3-8 – Tarifs TLPE 2023

Il vous est proposé l'actualisation des tarifs de la TLPE de la façon suivante

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES				
2023	UN DISPOSITIF NON NUMERIQUE		UN DISPOSITIF NUMERIQUE	
	≤ 50 m ²	> 50 m ²	≤ 50 m ²	> 50 m ²
MONTANT	22,00 € par m²	44,00 € par m²	66,00 € par m²	132,00 € par m²

ENSEIGNES				
2023	≤ 12 m ²	> 12 m ² et ≤ 20 m ²	> 20 m ² A ≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarif de base : 22,00 €	-	11,00 € par m² (tarif de base/2)	44,00 € par m² (tarif de base x 2)	88,00 € par m² (tarif de base x 4)

PRÉ-ENSEIGNES	
Tarif de base	22,00 € / m²

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	-	-	-

2022-3-9 – Opérations immobilières de 2021

L'ensemble des cessions immobilières de l'année 2021 est présenté dans un document de synthèse qui doit être joint au compte administratif. Il vous est donc proposé de prendre acte de ce document.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	23	5	-	-

2022-3-10 – Modification de la composition des commissions

Suite à une demande formulée par le groupe des élu.e.s éco-citoyen.ne.s et solidaires, il vous est proposé de modifier la composition des commissions municipales de la façon suivante :

- Madame Valérie LOPPIN remplace Monsieur André VAN COMPERNOLLE dans la commission « Urbanisme-PLU-Développement Economique » ainsi que dans la commission « Sécurité-Voirie-Signalisation-Espaces Verts »
- Madame Barbara ROMANIUK remplace Mme Valérie LOPPIN dans la commission « Culture ».

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	25	6	-	19	-